



**SYNTEF-CFDT**

Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,  
de la Formation Professionnelle  
et du Dialogue Social

ANACT

**Fédération PSTE**



## Comité Technique Ministériel du 4 mai 2015

Le **BLOG** [www.syntef-cfdt.com](http://www.syntef-cfdt.com) est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

**N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante :**  
[syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)

## Déclaration préalable de la CFDT

Le SYNTEF-CFDT considère que la Réforme territoriale est une réforme à haut risque pour l'organisation et les missions du Ministère du travail et de l'emploi et pour les DIRECCTE, qui incluent le développement économique et la CCRF. En effet elle survient alors que la réorganisation de l'inspection du travail est en cours, que des incertitudes demeurent sur la décentralisation de l'emploi, et que les liens travail-emploi-développement économiques justifiant la mise en place des Direccte ne sont pas encore intégrés partout.

Lors du Conseil des ministres du 22 avril, les 7 préfets préfigurateurs des nouvelles régions fusionnées ont été désignés et leurs missions précisées. Contrairement à ce que vous nous aviez indiqué lors du précédent CTM du 2 avril, la désignation des Direcctes préfigurateurs n'est plus envisagée à ce stade.

Le SYNTEF-CFDT s'interroge sur le rôle des préfets et les marges de manœuvre qui restent à notre ministère et aux Direcctes. Allez-vous leur donner des directives, lesquelles et dans quel délai ? Notamment sur les questions suivantes :

- Si les anciennes directions régionales ont vocation à constituer une direction unique, quels critères seront utilisés pour déterminer leur implantation qui ne sera pas nécessairement le chef lieu de région, lorsque les villes concernées sont bien reliées entre elles. Quels critères seront retenus pour définir les villes « bien reliées entre elles » ? seront-ils les mêmes dans toutes les régions ?
- Allez-vous définir au niveau national les fonctions de programmation stratégiques des directions régionales qui doivent être regroupées sur le site

d'implantation principale ? Dans le cas contraire les nouvelles directions régionales pourront-elles avoir des organisations différentes ?

- Allez-vous définir au niveau national les fonctions supports qui seront regroupées de façon interministérielle au niveau régional (immobilier, achats, informatique, RH, études...) ? quel impact notamment sur Euclid ?

Le conseil des Ministres a indiqué que « les agents seront associés à la réforme. en tant que force de proposition sur les évolutions des organisations de travail et seront informés régulièrement des décisions prises ». La CFDT constate que le calendrier de la réforme territoriale ne cesse de prendre du retard alors que la date butoir reste inchangée. Nous constatons également que jusqu'ici les agents n'ont pas été associés à la réforme et ont reçu peu d'information. Les projets d'organisation régionale doivent être soumis au gouvernement le 30 juin 2015, aurez-vous le temps de mettre en place une réelle concertation avec les agents d'ici là ?

Quelle instance interministérielle de dialogue social sera mise en place au niveau régional ? Pour le SYNTEF-CFDT, les représentants syndicaux du Ministère du travail doivent y siéger. et les comités techniques régionaux doivent pour le moins y être associés.

A ce stade le Syntef CFDT s'inquiète de cette réforme conduite à marche forcée sans réelle implication du Ministère du Travail, et sans que les agents aient pu s'en approprier les enjeux. Nous vous rappelons que cette situation engendre une perte de sens des missions de l'Etat, de la désorganisation dans les services et de l'angoisse sur les mobilités géographiques et fonctionnelles à venir.

Si l'échéance du 30 juin est stratégique, ce n'est qu'une première étape de la réforme :

- Des préfigureurs Directe seront-ils vraiment nommés en juillet ? si oui, quelles seront leurs missions ?
- Concernant l'organisation départementale, serons-nous concernés par les maisons de l'Etat et les maisons de service public ? les services mutations économiques et emploi risquent-ils d'y être intégrés ?
- Au premier janvier débutera une période transitoire de 3 ans, le Syntef CFDT vous demande de mettre en oeuvre une réelle conduite de projet qui associe les agents et les organisations syndicales. Sur le plan RH, nous vous demandons de désigner un référent local ministériel pour les mobilités, d'élargir dès maintenant les possibilités de télétravail et de définir des plans de formation. La période transitoire ne doit pas être une simple période de gestion des départs à la retraite mais l'occasion de la mise en oeuvre d'une GPEEC pour assurer de façon optimale nos missions de service public.



[WWW.SYNTEF-CFDT.COM](http://WWW.SYNTEF-CFDT.COM)